

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT DEUX à 20H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 22
(Monsieur le Maire ne vote
pas)

Convoqués le :
23/03/2022

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Vanessa CARRARA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX, Madame Nadège DRISSI

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Monsieur Michel SCHALLER, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Monique SCHALLER.

Madame Michèle WIBRATTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Armelle CHAMPLON.

Secrétaire de séance : Monsieur Léo KANNY

=====

**POINT 2022-11- Examen du Compte Administratif- Budget Principal -
Exercice 2021**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2311-5,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice 2021, hors décision modificative technique de cession (le logiciel JVS n'ouvre pas automatiquement les crédits de cession sur la maquette officielle de présentation)

A l'issue de la présentation du compte administratif, le Conseil Municipal, placé temporairement sous la présidence de Monsieur BOURGUIGNON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur le Maire de Moulins-lès-Metz,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	1 279 071,76 €	4 445 394,34 €	5 724 466,10 €
DÉPENSES	1 520 030,72 €	4 155 029,25 €	5 675 059,97 €
RÉSULTAT N-1	371 200,20 €	1 205 379,37 €	1 576 579,57 €
Solde d'exécution	130 241,24 €	1 495 744,46 €	1 625 985,70 €
Restes à réaliser :			
Recettes	466 793,42 €		466 793,42 €
Dépenses	483 681,72 €		483 681,72 €
Solde d'exécution	-16 888,30 €		-16 888,30 €
RÉSULTAT CUMULÉ	113 352,94 €	1 495 744,46 €	1 609 097,40 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

2. adopte le compte administratif de l'exercice 2021, arrêté comme ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

(Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire de Moullins-lès-Metz, ayant quitté la séance, ne prend pas part au vote)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220405-2022-11-DCM-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2022
Affichage : 08/04/2022

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 05/04/2022



Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.